



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSEAUX DE TRANSPORT DANS LA RÉGION DE TERRE-SAINTÉ

Travaux routiers au service de la fluidité de tous les modes de transport

La région de Terre-Sainte a bénéficié, à fin 2012, d'une modification importante de sa desserte en transports publics, avec une augmentation importante des prestations CFF ainsi que du réseau de bus. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un crédit d'investissement pour adapter le réseau routier cantonal à l'ensemble des utilisateurs, fluidifier le trafic et améliorer les correspondances assurées par les bus.

Depuis décembre 2012, la gare de Coppet est desservie deux fois par heure par des trains RegioExpress à deux étages vers Genève d'une part et Lausanne d'autre part. Les horaires des bus ont été coordonnés et une nouvelle liaison transfrontalière vers Divonne et Gex a simultanément été introduite. Afin de rendre cette offre alternative à la voiture efficace et attrayante et de préparer les augmentations graduelles prévues de l'offre en bus, le réseau routier doit être adapté pour permettre aux bus d'assurer des trajets rapides et des correspondances fiables. De surcroît, les itinéraires piétonniers seront sécurisés, en particulier ceux qui permettent d'accéder aux arrêts de bus. Des bandes cyclables seront également mises en place sur les routes concernées.

Parallèlement, il s'agit de remédier à la surcharge chronique du réseau routier, principalement aux abords de la jonction de Coppet. Le stockage des véhicules à l'entrée de l'autoroute sera notamment facilité, de même que la cohabitation entre bus et voitures aux abords de la douane. Enfin, des systèmes de feux permettront une meilleure gestion des flux de trafic ainsi que des priorités à accorder aux bus.

Le crédit d'investissement demandé au Grand Conseil se monte à 4'841'000 francs. Il s'ajoute aux importantes augmentations de subventions consenties en faveur des entreprises de transport public dans le cadre de la montée en puissance de l'offre de bus. Ces investissements complètent ceux déjà engagés de manière solidaire par les communes et la région de Nyon dans le cadre du programme régional de

réorganisation des transports publics. Remplaçant les aménagements provisoires mis en place en 2012 à l'entrée en vigueur du nouvel horaire par l'Etat et l'Office fédéral des routes, ils sont nécessaires tant pour répondre à la croissance encore attendue du trafic automobile que pour les développements futurs du réseau de transport public.

Les études aboutissant à cette réorganisation de l'ensemble des systèmes de transport de la région ont été menées conjointement dès le départ par l'Etat et les communes sous l'égide du Conseil régional. Pour cette deuxième phase d'adaptation des infrastructures, les travaux cantonaux sur les portions de route hors traversée de localité seront complétés, dans les communes, par des aménagements sur les routes en traversée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2013

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01